



20^e Assemblée des Délégués ACVG

Procès-verbal

Déroulement électronique des votations
Samedi 13 mars 2021 - 09h00 – 12h00

GYMVAUD

Association Cantonale
Vaudoise de Gymnastique

OUVERTURE ET SALUTATIONS

Un reportage de 50 minutes sur les activités de GymVaud a été présenté en Youtube première le samedi 13 mars à 9h30. Cédric Bovey, Alexandre Volet et Nadine Lecci se sont réunis à 13h00 pour effectuer le dépouillement des votations.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été établi comme annoncé. Il se décline comme suit :

1. **Documents officiels**
 - 1.1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 14 mars 2020
 - 1.2. Approbation du rapport d'activités 2020
2. **Rapports financiers**
 - 2.1. Approbation des comptes 2020
 - 2.2. Approbation des cotisations 2021
 - 2.3. Approbation du budget 2021
 - 2.4. Prise de connaissance du document « soutien covid ffsv »
3. **Fête Cantonale Vaudoise de Gymnastique Jeunesse 2023**
4. **Sociétés membres**
 - 4.1. Admissions
 - 4.2. Démissions
 - 4.3. Mise en congé
5. **Élection complémentaire au Comité cantonal (législature 2019-2021)**
6. **Nominations**
 - 6.1. Membres honoraires
7. **Propositions des sociétés membres**

Le nombre de droits de vote par société est défini par l'article 7.2.2 des statuts. Un délégué recevra l'ensemble des droits de vote pour sa société.

PROCEDURE DE VOTATION

Afin de ne pas compromettre le bon fonctionnement de l'Association durant cette année, une procédure de vote via le site internet de l'ACVG a été établie. Chaque président a reçu en date du 12 février 2021 une information concernant les votations (ci-dessous). Les objets soumis au vote en ligne de la 20^{ème} Assemblée des délégués de l'ACVG de ce jour sont les suivants :

- Procès-verbal de l'AD 2020
- Rapport d'activité 2020
- Comptes 2020
- Cotisations 2021
- Budget 2021
- Election complémentaire au Comité cantonal (législature 2019-21)
- Nominations des Membres honoraires

ANNONCE DES DROITS DE VOTE

| | |
|-----|---|
| 118 | sociétés convoquées |
| 1 | sociétés en congé (sans droit de vote) |
| 59 | Majorité absolue |
| 106 | sociétés ayant participé à la votation en ligne |
| 11 | sociétés n'ayant pas participé à la votation en ligne |

Le quorum statutaire est atteint, les décisions peuvent donc être valablement prises.

| | |
|-----|------------------|
| 239 | droits de vote |
| 120 | majorité absolue |
| 159 | majorité des 2/3 |

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DU 14 MARS 2020

Le Procès-Verbal de l'Assemblée des Délégués du 14 mars 2020 a été envoyé par courriel aux sociétés. Il a été mis à disposition des délégués une nouvelle fois pour la procédure décrite au point 3.

Acceptez-vous le procès-verbal de l'AD 2020 tel que rédigé par le bureau de vote ?

| | |
|------------|-----|
| Oui | 238 |
| Non | 0 |
| Abstention | 1 |

Le procès-verbal est accepté avec 238 voix pour et 1 abstention.

2. RAPPORT D'ACTIVITÉS

Toutes les sociétés ont pu prendre connaissance du rapport d'activités 2020 publié sur notre site internet et lors de l'envoi par courrier électronique le 12 février 2021.

Hormis la partie financière, qui sera présentée au point 3 de l'ordre du jour, ce rapport est accepté à l'unanimité.

Acceptez-vous le rapport d'activités 2020 (sans la partie « Finances » (page 13 à 14)) tel que rédigé par le Comité cantonal ?

| | |
|------------|-----|
| Oui | 239 |
| Non | 0 |
| Abstention | 0 |

Le rapport d'activités est accepté à l'unanimité.

3. RAPPORTS FINANCIERS

3.1 Présentation des comptes 2020

Les comptes 2020 ont été présentés aux sociétés sous la forme d'un rapport, qui fait partie intégrante de ce procès-verbal. Ce rapport était à leur disposition au moment de la votation.

En résumé :

| | |
|---|-----------------|
| Pour l'exercice écoulé, | |
| le total des recettes s'élève à | CHF 774'698.55 |
| celui des dépenses à | CHF -705'431.41 |
| établissant un bénéfice d'exploitation de | CHF 69'267.14 |

| | |
|---|----------------|
| Toutefois à ce résultat il faut ajouter | |
| les charges hors exploitation de | CHF -58'677.42 |
| établissant un bénéfice pour l'exercice 2020 de | CHF 10'589.72 |

Par conséquent, la fortune de l'ACVG au 31 décembre 2020 se présente comme suit :

| | |
|--------------------------------|----------------|
| Capital au 01.01.2020 | CHF 217'120.61 |
| Résultat reporté de l'exercice | CHF 10'589.72 |
| Capital au 31.12.2020 | CHF 227'710.33 |

3.2 Rapport de la Commission de gestion

Le rapport de ladite Commission était à disposition des sociétés lors de la procédure de votation électronique. Ce rapport fait partie intégrante de ce procès-verbal.

La Commission de gestion propose d'accepter les comptes tels que présentés et de donner décharge au Comité cantonal.

3.3 Approbation des comptes 2020

Acceptez-vous les comptes 2020 tels que présentés dans le rapport d'activités 2020 (pages 13 à 14) et d'en donner décharge au Comité cantonal ?

| | |
|-------------|-----|
| Oui | 237 |
| Non | 0 |
| Abstentions | 2 |

Les comptes 2020 sont approuvés avec 237 voix pour et 2 abstentions.

3.4 Cotisation 2021

Les cotisations 2021 ont été présentées aux sociétés sous la forme d'un rapport. Ce document était à leur disposition au moment de la votation.

Ainsi les cotisations cantonales restent inchangées pour 2021. En voici un résumé :

| | 2021 |
|--|-------------|
| Membre actif dès 17 ans (cat. 1 et 4) | 14.00 |
| Membre 35+ (cat. 2, 3, 5 et 6) | 10.00 |
| Membre honoraire travaillant (cat. 7) | 10.00 |
| Membre avec licences des associations spécialisées (Cat. 8 et 9) | 7.50 |
| Non gymnaste (Cat. 10 et 11) | Gratuit |
| Jeunesse 2 (jusqu'à et y compris 16ans) (Cat. 12 et 13) | 7.50 |
| Jeunesse 1 (parents-enfants et Infantile) (Cat. 14 et 15) | 7.50 |

| | 2021 | |
|--|-------------|--------|
| Cotisations de base des sociétés membres (Cat. 1 à 9) | 1-100 | 200.00 |
| | 101-200 | 250.00 |
| | Dès 201 | 300.00 |

| | | |
|-----------------------------------|---|-------|
| Journal Gym (4 numéros/an) | | 10.00 |
| Abonnements de base par société | 5 abonnements | 50.00 |
| Quota obligatoire | 25% des membres adultes (Cat. 1 à 9) | |

Acceptez-vous les cotisations 2021 telles que présentées ?

| | |
|-------------|-----|
| Oui | 236 |
| Non | 0 |
| Abstentions | 3 |

Le montant des cotisations est accepté à 236 voix pour et 3 abstentions.

A titre d'informations, voici les cotisations de la FSG et de la CAS qui ont été acceptées lors du processus de votation électronique le 31 octobre 2020.

| | FSG | CAS |
|---|------------|------------|
| <i>Membre actif dès 17ans (cat. 1 et 4)</i> | 45.00 | 3.00 |
| <i>Membre 35+ (cat. 2, 3, 5 et 6)</i> | 45.00 | 3.00 |
| <i>Membre honoraire travaillant (cat. 7)</i> | 45.00 | 3.00 |
| <i>Membre avec licences des associations spécialisées (Cat. 8 et 9)</i> | 17.00 | 3.00 |
| <i>Non gymnaste (Cat. 10 et 11)</i> | 0.00 | N/A |
| <i>Jeunesse 2 (jusqu'à et y compris 16ans) (Cat. 12 et 13)</i> | 13.50 | 2.50 |
| <i>Jeunesse 1 (parents-enfants et Infantile) (Cat. 14 et 15)</i> | 13.50 | 2.50 |

3.5 Budget 2021

Le budget 2021 a été présenté aux sociétés sous la forme d'un rapport. Le rapport d'activités 2020 incluant le budget 2021 (page 14) est à disposition sur le site de l'ACVG : https://gymvaud.ch/wp-content/uploads/2017/09/Rapport-2020_definitif.pdf. Ce document était à disposition au moment de la votation

Acceptez-vous le budget 2021 tel que présenté dans le rapport d'activité 2020 (page 14) ?

| | |
|-------------|-----|
| Oui | 232 |
| Non | 0 |
| Abstentions | 7 |

Le budget est accepté avec 232 voix pour et 7 abstentions.

4. SUBVENTION COVID DE LA PART DE LA FFSV ET DE L'ETAT DE VAUD

La proposition de redistribution de la subvention Covid a été présentée aux sociétés sous la forme d'un rapport. Ce document était à disposition au moment de la votation. Le règlement contenant toutes les modalités et détails est à disposition sur le site Internet : <https://gymvaud.ch/wp-content/uploads/2020/12/Soutien-special-pandemie-Decembre-2020.pdf>. La Fondation Fonds du Sport Vaudois demande que chaque société ait pris connaissance de la redistribution des fonds.

104 sociétés attestent avoir pris connaissance de la répartition de la subvention COVID allouée à l'ACVG par la Fondation Fonds du Sport Vaudois et l'État de Vaud.

5. FETE CANTONALE VAUDOISE DE GYMNASTIQUE JEUNESSE 2023

La Fête cantonale vaudoise de gymnastique jeunesse doit être attribuée lors de l'AD 2021.

A ce jour, le Comité cantonal a reçu une déclaration d'intérêt de la part d'une société. Malheureusement à cause de la COVID elle n'a pu tenir son assemblée générale pour valider sa candidature. Les candidatures restent ouvertes.

Le Comité cantonal après analyse de la situation vous propose de lui donner la compétence d'attribuer la Fête cantonale vaudoise jeunesse 2023 et ainsi de déroger à l'article 7.3 et 12.1.1. des statuts. Une présentation et une ratification de cette décision sera soumise au vote des délégués lors de l'AD 2022.

Acceptez-vous de donner l'autorisation au Comité cantonal d'attribuer la Fête cantonale vaudoise de gymnastique jeunesse au meilleur dossier qu'il aura reçu ?

| | |
|-------------|-----|
| Oui | 236 |
| Non | 0 |
| Abstentions | 3 |

Les sociétés acceptent par 236 voix pour et 3 abstentions de donner la compétence d'attribuer la Fête cantonale vaudoise jeunesse 2023 et ainsi déroger à l'article 7.3 et 12.1.1 des statuts.

6. SOCIETE MEMBRE – ADMISSION – DEMISSION

Selon l'article 5.2 des statuts, le Comité cantonal établit un préavis quant à l'admission de nouvelles sociétés. En 2021, une nouvelle société a émis le désir de rejoindre l'Association. L'AD en vertu du point 7.3 des statuts statue sur la décision du Comité cantonal.

La société de gymnastique « GR Nyon », active dans le domaine du sport élite en gymnastique rythmique a la volonté de rejoindre l'ACVG.

Le Comité cantonal a mené une enquête sur cette société afin de pouvoir remplir son rôle de conseil auprès des sociétés. Malheureusement en raison de la situation sanitaire il n'a pas été en mesure d'arriver au terme de cette dernière avant l'Assemblée des délégués.

Dès lors et afin de pouvoir permettre un déploiement des activités de cette société si elle respecte les statuts et règles de l'ACVG, le Comité cantonal désire demander à l'Assemblée des délégués de lui transmettre la compétence intégrale de l'admission de cette société au sein de l'ACVG.

Acceptez-vous de transmettre la compétence au Comité cantonal de décider de l'adhésion à l'Association Cantonale Vaudoise de Gymnastique de la société « GR Nyon » et ainsi déroger au point 7.3 des statuts ?

| | |
|-------------|-----|
| Oui | 216 |
| Non | 2 |
| Abstentions | 21 |

Les sociétés acceptent par 216 voix pour, 2 contres et 21 abstentions de transmettre la compétence au Comité cantonal de décider de l'adhésion à l'ACVG de la société « GR Nyon » et ainsi déroger au point 7.3 des statuts.

Démissions

Deux sociétés ont émis le désir de se retirer de l'association. Le Comité cantonal regrette profondément ce choix à l'heure où tous les gymnastes se serrent les coudes. Il s'agit des sociétés :

- Le Cercle Lutry
- Yverdon Parents-enfants

Mise en congé

Une société a demandé à être mise en congé. Il s'agit de la société de :

- Leysin Union Montagnarde

La mise en congé est une mesure transitoire permettant à une société en difficulté de prendre le temps de se réorganiser afin de pleinement réintégrer notre association. Nous souhaitons à cette société tout le meilleur et réitérons le fait que le comité cantonal se tient à disposition pour les aider tant au niveau administratif que technique.

7. ELECTIONS COMPLEMENTAIRE DU COMITE CANTONAL (LEGISLATURE 2019-2021)

Le Comité cantonal assure le bon fonctionnement de l'Association. Il en est l'organe exécutif et il en assure bénévolement la gestion administrative et technique. Ces membres sont nommés par l'Assemblée des Délégués pour la durée d'un mandat qui s'étend sur une législature de trois ans.

Laurence Hautle (FSG Lausanne-Bourgeoise) a décidé de remettre son mandat en tant que responsable de la Division Administration générale. Le Comité cantonal la remercie grandement pour tout son travail afin de mettre en place un secrétariat efficace. Suite à l'engagement d'un Directeur professionnel, le Comité cantonal a décidé de ne pas repourvoir son poste.

Léa Offenbroich (FSG Vevey Jeunes Patriotes), responsable de la Division Marketing Communication Archives a également émis le désir de se retirer du Comité cantonal pour le 13 mars 2021. Le Comité cantonal la remercie grandement pour tout son travail et pour avoir accru l'apport des sponsors. Son poste est dès lors à repourvoir.

Le Comité cantonal s'est activé pour rechercher sa ou son remplaçant·e. Il a le plaisir de proposer Madame Chantal Reymond pour succéder au poste de responsable Communications. Une présentation a été faite aux sociétés sous la forme d'un rapport, qui fait partie intégrante de ce procès-verbal. Ce document était à leur disposition au moment de la votation.

Acceptez-vous d'élire Madame Chantal Reymond en tant que membre du Comité cantonal de l'Association Cantonale Vaudoise de Gymnastique ?

| | |
|-------------|-----|
| Oui | 236 |
| Non | 1 |
| Abstentions | 2 |

Les sociétés acceptent par 236 voix pour, 1 contre et 2 abstentions l'élection de Madame Chantal Reymond en tant que membre du Comité cantonal de l'ACVG.

Le Comité cantonal se compose dorénavant de la manière suivante pour la suite de la législature 2019-2021 :

| | |
|-----------------------|---|
| Cédric Bovey | Président |
| Alexandre Volet | Division Finances Vice-président administratif |
| Aurélie Fänger | Division Gymnastique & danse Vice-présidente technique |
| Chantal Reymond | Division Communications |
| Julien Crisinel | Division Agrès |
| Pierre-Yves Gilliéron | Division Athlétisme |
| Philippe Arn | Division Evénements |
| Manon Félix | Division Formation |
| Nicolas Conne | Division Sport élite |

8. MEMBRES HONORAIRES - NOMINATIONS

Quatre personnes obtiennent les points pour accéder au rang de membre honoraire de l'ACVG. Il s'agit de Mesdames Florence Nicod, Raymonde Gonet, Anne-Marie Guex, et de Monsieur Daniel Bezuchet. Une présentation des quatre membres en question a été faite aux sociétés sous la forme d'un rapport, qui fait partie intégrante de ce procès-verbal. Ce document était à leur disposition au moment de la votation.

Acceptez-vous la nomination de Mesdames Florence Nicod, Raymonde Gonet, Anne-Marie Guex et de Monsieur Daniel Bezuchet au titre de membre honoraire ?

| | |
|------------|-----|
| Oui | 236 |
| Non | 0 |
| Abstention | 3 |

Les sociétés acceptent à 236 voix pour et 3 abstentions l'élection de Mesdames Florence Nicod, Raymonde Gonet, Anne-Marie Guex et de Monsieur Daniel Bezuchet au titre de membre honoraire.

9. PROPOSITIONS DES SOCIETES MEMBRES

Les sociétés ont pu faire part de leurs propositions individuelles jusqu'au 31 janvier 2021. A la date précitée, aucune proposition n'a été faite au Comité cantonal. Ce point ne sera donc pas traité.

10. CLOTURE

L'Assemblée des Délégués 2021 est levée à 12h17 et rendez-vous est donné pour la prochaine Assemblée des Délégués le 12 mars 2022 à Lucens.

Les prochaines Assemblées des Délégués auront lieu respectivement à :

2023 Cossonay

2024 La Vallée de Joux

2025 Cully.

Adopté le 13 mars 2021 en présence de Nadine Lecci, Présidente de la commission de gestion.

Association Cantonale Vaudoise de Gymnastique



Cédric Bovey
Président ACVG



Alexandre Volet
Vice-président administratif